



**AVIS DE PUBLICITÉ POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE POUR LA VENTE DE
FRUITS LOCAUX DE SAISON POUR LA PÉRIODE DU 14 NOVEMBRE 2026 AU 15 JANVIER 2027**

Le Maire informe que conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, il est procédé à une publicité pour l'exploitation d'emplacements en vue de la vente de fruits locaux de saison pour la période du **14 novembre 2026 au 15 janvier 2027**.

Toute demande devra être accompagnée (selon le cas) des pièces listées ci-dessous :

- Une demande signée, adressée à Monsieur le Maire
- Un extrait d'inscription au registre du commerce **SIRET/K-bis** (- de 3 mois) et/ ou carte d'affiliation à la sécurité sociale **AMEXA / Agriculteur**.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
- Une pièce d'identité en cours de validité (**CNI** ou **PASSEPORT**)
- Un justificatif d'adresse (- de 3 mois)
- Le descriptif du projet économique précisant le lieu et la structure qui sera installée sur site (véhicule aménagé, étal, parasol ou autres en situation de vente)

CET AVIS EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA VILLE <https://www.saintpierre.re>

Les dossiers sont à retourner à la Direction de l'Occupation du Domaine Public et de la Règlementation (DODPR) situé au n°69 rue des Bons Enfants 97410 Saint Pierre et / ou à la Mairie de Saint Pierre rue Méziaire Guignard B.P. 342 Saint Pierre Cedex.